

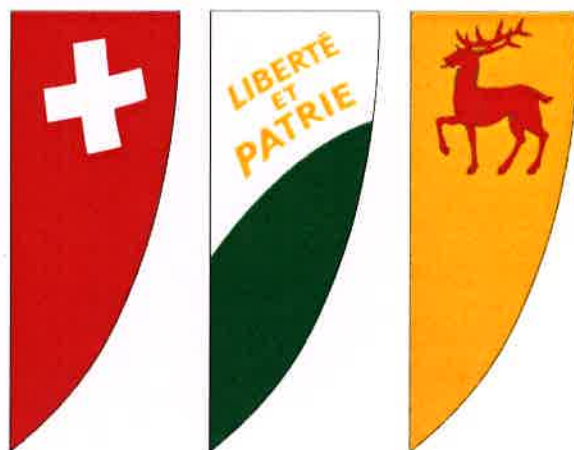
PREAVIS MUNICIPAL N° 03/25

CONCERNANT L'ACHAT D'ORIFLAMMES POUR GARNIR LES CANDELABRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

I. Préambule :

Il s'avère de plus en plus compliqué et difficile de cultiver sur notre territoire des plantations de sapins ou de trouver ces derniers en forêt. Les obtenir pour embellir notre village lors de la fête de l'Abbaye ou pour les offrir aux villageois à Noël devient donc de plus en plus problématique.

C'est pourquoi, la Municipalité a réfléchi à une solution de substitution, qui serait d'habiller d'oriflammes une partie de nos candélabres, ceci pendant les fêtes au village, comme ci-dessous :



II. Financement :

La Municipalité a demandé une offre à une entreprise spécialisée et le coût pour cette acquisition est de l'ordre d'environ CHF 20'000.00. La Municipalité propose de financer cet achat par notre trésorerie courante.

III. Conclusion :

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

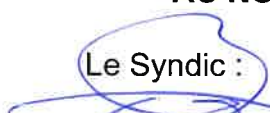
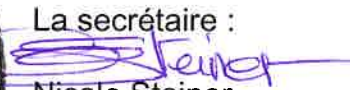
Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal N° 03/25,
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à acquérir une série d'oriflammes ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.00 pour cet achat, qui sera financé par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Olivier Petermann		La secrétaire :  Nicole Steiner
---	---	---

Validé en séance de Municipalité le 10 février 2025